

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 57 (1912)
Heft: 2

Artikel: Quelques réflexions à propos de l'art. 225 R. E.
Autor: Friedrich
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-339413>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Quelques réflexions à propos de l'art. 225 R. E.

Quel est le but du combat ? Il ne semble pas, au premier abord, qu'on puisse hésiter à répondre. Cependant, on peut concevoir ce but de plusieurs manières. Le règlement d'exercice allemand le définit : « Le but du combat est la destruction complète, l'anéantissement de l'adversaire. » Le règlement français dit : « Le combat a pour but de briser par la force la volonté de l'adversaire et de lui imposer la sienne. »

A ne considérer que ces définitions, on songe immédiatement à deux conceptions totalement différentes. L'Allemand veut la mort de l'ennemi, sa mise hors d'état de nuire pour toujours. Le Français recherche sa retraite ou sa capitulation.

La phrase française rappelle un peu le temps de la guerre en dentelles, où l'on manœuvrait savamment pour arriver à l'instant décisif, où l'on avertissait l'ennemi, chapeau bas, qu'il n'avait plus qu'à se rendre, ce qu'il faisait de bonne grâce, car chaque homme des armées mercenaires valait nombre de pistolets ; il fallait en faire tuer le moins possible¹.

Ajoutons tout de suite que le règlement français ne s'en tient pas étroitement à sa définition ; il reconnaît aussi l'importance de la tendance à la destruction exprimée plus clairement dans le règlement allemand.

On objectera peut-être que souvent une armée fut victorieuse malgré des pertes supérieures à celles du vaincu, et que des troupes presque anéanties ont tenu tête avec succès à un ennemi intact. Ne confondons pas le but poursuivi avec le résultat obtenu :

¹ Nous serait-il permis de poser ici un léger point d'interrogation ? Il ne nous paraît pas que le règlement français soit aussi anodin que le fait l'interprétation de notre intéressant collaborateur. Il ne dit nullement que la volonté de l'adversaire doit être brisée par la manœuvre, mais « par la force ». D'ailleurs, quiconque a assisté, dans de simples exercices de paix, à l'attaque d'un régiment français, acquiert la notion très précise que ces gens-là n'ont aucune intention de prier l'adversaire de bien vouloir se rendre.

Nous ne sommes pas davantage convaincus que la croyance assez répandue au ménagement des mercenaires pendant les guerres du XVIII^e siècle soit fondée en histoire.

Au surplus, nous pouvons renvoyer sur tous ces points à l'ouvrage récent de J. Colin : *Les Transformations de la guerre*. Il rectifie nombre d'affirmations erronées, devenues paroles d'évangile à force d'avoir été répétées. (Réd.)

l'armée qui se laisse battre par un adversaire à moitié détruit est précisément une armée qui n'a pas *voulu* le détruire à fond. Celle qui, décimée, *veut* encore anéantir l'ennemi le repoussera même si elle ne lui inflige que peu de pertes.

Quelle est la conception en faveur chez nous ? Notre règlement d'exercice reproduit, en l'abrégeant encore, la définition allemande : « Le combat a pour but la destruction de l'ennemi. » (R. E. 225.) C'est la bonne ! L'importance que nous attachons à la poursuite après l'attaque victorieuse accentue encore cette tendance à l'anéantissement de l'ennemi. Nous ne voulons pas imposer notre volonté à l'adversaire en manœuvrant mais en attaquant. Notre règlement met en avant l'offensive qui « exerce une influence vivifiante sur l'énergie et les forces morales des chefs et des troupes. » (R. E. 232.)

Tout cela est fort bien ; mais inculquons-nous suffisamment à nos troupes cet esprit d'offensive et de destruction qui doit primer tous les autres sentiments à la guerre ? Apprenons-nous à nos recrues que sur le champ de bataille il y a qu'un seul but à atteindre : la poitrine de l'ennemi pour y enfoncez sa baïonnette ? Leur mettons-nous dans la tête qu'au combat la mort d'un ennemi a plus de prix que la vie d'un des nôtres ? Développons-nous chez eux le noble désir de mourir pour la patrie ? Leur inculquons-nous l'attachement au drapeau de telle façon qu'ils le suivent partout et le mènent à la gloire !

Non ! et nous avons tort ! Les idées modernes de guerre humanitaire et de respect de la vie humaine poussées à l'extrême nous ont contaminés. La vieille Europe rêve de paix tout en se préparant à la guerre, et elle ne sait pas séparer son rêve de la réalité. Elle jouit d'une paix armée et semble désirer une guerre paisible !

La guerre est inhumaine, elle est la source de maux sans nombre, et c'est le devoir de chacun de travailler à la suppression de cette manière brutale de résoudre les conflits internationaux. Encourageons l'arbitrage, hâtons de toutes nos forces l'avènement de la paix universelle ; mais ne répandons pas cette hérésie de la guerre « humaine » ! Tant que la guerre est encore une nécessité et la seule solution de certains différends, il faut lui faire rendre tous les services qu'on peut tirer d'elle. Il faut qu'elle soit courte, et pour cela qu'elle soit brutale. Elle doit utiliser toutes les forces de chaque homme à atteindre son but

unique : l'anéantissement de l'ennemi. Si l'ennemi fuit, il faut le poursuivre afin qu'il ne puisse se refaire. Le vrai soldat ne lâche pas son adversaire, il s'élance à l'assaut les dents serrées, sans s'apercevoir de ses blessures, et il pousse à fond jusqu'à ce qu'il n'ait plus d'adversaire ou qu'il tombe lui-même.

Est-ce que notre soldat serait tout cela sur le champ de bataille ? Non ! Son éducation tend à en faire un bon tireur, un bon patrouilleur, un bon marcheur ; elle ne fait pas de lui l'assaillant que la discipline contient, mais qui déchaînera son instinct au moment décisif.

Le grand ressort qui meut les hommes dans le combat, c'est la peur. La victoire appartient à celui qui a moins peur que son adversaire. Toute éducation militaire devrait donc chercher à détruire ou du moins à diminuer l'instinct de la conservation qui engendre la peur, et à développer les instincts qui augmenteront la peur de l'ennemi, c'est-à-dire le désir de l'offensive et le mépris de la mort.

Le mépris des privations est aussi une des belles qualités du soldat, qui disparaît de jour en jour. Nos hommes sont logés pendant leur école de recrues dans des casernes généralement confortables ; ils y sont nourris mieux que la moyenne de nos concitoyens. C'est fort juste : il faut fournir au soldat une nourriture et un repos en rapport avec le travail qu'on lui demande. Seulement, on s'habitue vite à ce confort ; les recrues en viennent bientôt à croire que c'est là le régime normal, et se plaignent quand les exercices en campagne les forcent de se contenter de peu.

Dans certaines écoles, on pousse la sollicitude jusqu'à ne pas faire consommer en une fois la ration de réserve hebdomadaire ; on donne, deux jours dans la semaine, une demi-ration de pain avec une demi-ration de biscuit, comme si c'était un supplice de remplacer le pain par du biscuit pendant toute une journée ! La prescription qui oblige les unités à consommer chaque semaine une ration de réserve a évidemment pour but principal le renouvellement des approvisionnements, mais elle sert aussi à donner à la troupe l'habitude d'une nourriture qui sera souvent, en campagne, la seule disponible pendant plusieurs jours de suite. C'est donc le minimum d'entraînement nécessaire que d'obliger le soldat à se contenter d'une ration de conserve un jour par semaine. On devrait même le faire de façon à ce qu'il n'ait

pas l'occasion de compléter son menu à la cantine ; il est facile de choisir pour cela un jour de bivouac, de course, de service de nuit, etc.

Nous avons dit que la troupe est généralement très bien nourrie. Malgré cela, on prête à la commission qui nous prépare un nouveau règlement d'administration, l'intention de porter « l'indemnité pour sel et légumes » de 22 à 25 centimes par homme et par jour. Cette augmentation se justifie parfaitement pour les cours de répétition et surtout aux grandes manœuvres. Par contre, dans les écoles, elle ne paraît pas du tout nécessaire. Une compagnie de recrues peut être parfaitement nourrie, sans retenue de solde, avec l'allocation actuelle, et même avec moins. Ces trois centimes (qui font un total de 600 à 1000 fr. pour une école de recrues) serviront probablement à introduire encore quelques raffinements dans les menus, autrement dit à habituer encore plus nos hommes à des agréments qu'il sera impossible de leur donner en campagne. On pourrait employer cet argent bien mieux dans l'intérêt de l'instruction.

De temps en temps, pas bien souvent, on fait faire aux recrues un service de nuit. Il est d'usage de leur donner, avant le départ pour ces exercices, un repos à peu près égal à celui dont elles auraient joui d'après l'ordre journalier habituel. Après l'exercice, si on rentre à la caserne pendant la nuit, on remet généralement les travaux de propreté au lendemain, et on retarde le réveil le matin suivant. Si, par hasard, on fait durer l'exercice toute la nuit, on diminue fortement le travail de la journée suivante.

Ne vaudrait-il pas mieux montrer au soldat que le travail de nuit n'est rien d'extraordinaire, et que pour avoir bivouaquée aux avant-postes une troupe n'en doit pas moins être apte au travail normal ? Est-ce que des jeunes gens de vingt ans ne seraient plus capables de rester sur pied vingt-quatre heures de suite ? Certainement ils y sont aptes, mais il faut le leur demander. Si on affecte en temps de paix de respecter scrupuleusement un ordre journalier normal, et qu'on se croie obligé de donner des compensations pour tout travail dépassant les limites de cet ordre, en temps de guerre la troupe se croira aussi le droit d'être fatiguée par le moindre effort.

Il nous faut préparer mieux nos soldats aux privations d'une campagne, en les leur montrant quelque peu en temps de paix,

d'une façon qui n'est dangereuse pour personne. Il faut apprendre à nos jeunes gens qu'on peut se passer d'un ou deux repas sans mourir de faim ; il faut leur montrer qu'une nuit blanche n'empêche aucunement de fournir un bon travail le jour suivant, pourvu qu'on se donne la peine de le vouloir.

Quand le moindre accident atteint un soldat au service, il y a aussitôt grand émoi. Un homme se fait une entorse en sautant de flanc à la poutre d'appui : on interdit tout exercice à cette poutre ! Un autre tombe en grimpant à un arbre : on défend de grimper ! Dans un exercice de garde de nuit une recrue se pique légèrement avec une bayonnette : on monte la garde sans bayonnette la nuit ! Cela prouve un respect louable de la vie et de la santé du soldat, mais cela tend aussi à lui faire croire que le plus petit accroc à sa peau est un malheur irréparable. Aussi, chaque jour, on voit augmenter le nombre des hommes qui se présentent à l'infirmerie pour des bagatelles dont ils ne s'occuperaient aucunement dans la vie civile.

Ce n'est pas seulement dans le rang que cette fausse conception est répandue, mais aussi dans les cadres. Nos sous-officiers reçoivent, dans une école de vingt jours, des notions de toutes les sciences militaires : on en fait des tireurs, des instructeurs, des tacticiens, des cuisiniers, des topographes, mais on ne leur apprend pas à marcher sans se plaindre pour la première ampoule qui leur fait mal au pied, et à tenir la tête droite si même un peu de pluie pénètre dans le collet de leur vareuse. Pourtant c'est là ce qui importe : un sous-officier peut être mauvais tireur, ne pas savoir lire une carte ni conduire une patrouille ; s'il est un soldat, s'il sait au jour de l'assaut se ruer en avant en entraînant son groupe à sa suite, il rendra de bien plus grands services qu'un homme bourré de connaissances théoriques, mais qui n'est pas un chef.

Notre courte école de sous-officiers ne remplirait-elle pas mieux son but si elle servait pour ainsi dire de cible, en admettant un plus grand nombre d'élèves et en renvoyant dans le rang tous ceux qui ne feraient pas suffisamment preuve d'endurance physique et morale ? Au lieu de passer presque chaque jour quelques heures sur la place de tir et à la salle de théorie, il faudrait multiplier les marches, les exercices de nuit et les séances de « dressage ». Ceux qui au bout de trois semaines de ce régime auraient gardé leur entrain et leur bonne volonté, se-

raient des *soldats*, et il suffirait de quelques heures d'instruction spéciale à l'école de recrues (ou encore mieux d'un cours de cadres de deux ou trois jours) pour en faire des *sous-officiers*.

Dernièrement, le commandant d'une école de recrues avait fait un exercice tactique avec ses officiers. Ceux-ci devaient lui fournir, dans un délai de quelques jours, un petit travail écrit se rapportant à cet exercice. Le lendemain, un commandant de compagnie renvoie ses lieutenants en chambre pour une heure afin d'exécuter ce travail. L'instructeur de la compagnie lui fait remarquer que les officiers se doivent avant tout à l'instruction de la troupe, et que ces travaux personnels doivent se faire en dehors des heures de service. A quoi le chef de compagnie répond : « Pour la plupart des officiers, le service militaire représente les seules vacances de l'année ; si on leur diminue encore leur temps libre on les dégoûtera tout à fait du service ! »

Il y a chez nous beaucoup d'officiers qui raisonnent de la sorte, et qui s'imaginent qu'au delà d'un certain nombre d'heures de service on ne peut plus réclamer d'eux aucun travail. L'instruction dans les écoles de recrues ne leur démontre pas assez clairement leur erreur ; on n'impose pas assez de travaux particuliers aux cadres, et on ne les habitue pas à l'idée que le soldat doit *tout son temps* au service, et qu'il n'a pas droit à un repos mesuré et fixé d'avance. On pourrait corriger cette fausse idée des devoirs du soldat en faisant quelquefois usage de la prescription du règlement qui recommande au chef « de se rendre compte, à l'occasion, des résultats obtenus et de consolider les énergies en allant dans ses exigences jusqu'à la limite du possible. » (R. E. 18.) On n'interdit jamais formellement l'application de cet article, c'est vrai, mais si un officier veut atteindre l'allure de marche maximum de sa troupe, s'il force la longueur d'un bond, ou s'il prolonge une séance de gymnastique, on ne lui pardonnera pas le moindre battement de cœur ! Il pourra s'estimer heureux si des journaux, sérieux ou soi-disant humoristiques, ne le traînent pas dans la boue.

Et pourtant quel moyen y a-t-il de juger de la limite des forces de la troupe si l'on ne pousse pas à peu près à cette limite ? Il est clair que nous n'entendons pas prôner l'évanouissement comme moyen d'entraînement ! Mais nous voudrions qu'on

ne conclut pas à de la brutalité de la part d'un chef quand un exercice exceptionnel a causé une fatigue momentanée plus grande que de coutume.

Nous prétendons endurcir le corps tout en amollissant le caractère. C'est une hérésie ! Les caractères déjà mous de notre siècle ont besoin bien plus que les muscles d'être trempés. Un soldat qui pâlit en voyant un de ces petits accidents qui se produisent tous les jours, hors de la caserne autant qu'à la caserne, pâlira aussi quand il verra les blessures du champ de bataille, au moment où il faudrait au contraire voir se réveiller les vieux instincts de vaillance qui seuls mènent à la *victoire*, *c'est-à-dire à la défaite de l'ennemi*.

Les dernières guerres ont montré l'infériorité des armées européennes vis-à-vis de races plus jeunes ou moins civilisées. Le fanatisme turc a vaincu l'armée grecque, comme la barbarie des Abyssins a eu raison d'une armée italienne. La vieille réputation militaire de l'Espagne a sombré, non pas devant l'organisation de l'armée des Etats-Unis, mais devant l'esprit d'offensive et l'endurance des « rough-riders ». Ce n'est pas non plus grâce à un état-major de premier ordre, ou à un armement perfectionné que les Boers ont tenu en échec si longtemps leurs adversaires, mais parce que leur civilisation plus primitive ne les avait pas encore rendus impropre à la guerre. Personne ne doute que les victoires des Japonais n'eussent pas été aussi brillantes s'ils n'avaient pu compter que sur leur science et leur préparation technique, et s'il ne s'y était ajouté leur discipline, leur endurance et leur mépris de la mort.

Quand notre armée aura passé les années critiques de la réorganisation, elle sera au point de vue matériel tout à fait à la hauteur de sa tâche. Mais c'est justement pendant cette période de transition, où nous risquons d'être surpris en plein remaniement des unités supérieures, et avec deux munitions et deux fusils différents, qu'il nous faut remplacer le manque de perfection technique par la perfection morale. Nous en sommes loin, et nous ne l'obtiendrons qu'en endurcissant nos jeunes gens dès l'école de recrues, sinon déjà avant, pour en faire de ces soldats dont un officier français, dans un ouvrage récent¹, dit

¹ *Etude sur la guerre*, par le lieut.-colonel Montaigne, breveté d'état-major. Paris, 1911. Berger-Levrault.

qu'ils seraient plus à craindre armés de fusils à pierre que d'autres munis des armes les plus modernes.

Si ces quelques réflexions pouvaient encourager les jeunes officiers à exiger de leur troupe le nécessaire, naturellement en donnant l'exemple et en payant plus encore de leur personne, leur but serait atteint.

Fr